L'affaire d'escroqueries à la publicité d'Arras

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

MM. Ternois et Guédin apprirent bientôt que M. Foursy-Turenne, expert-comptable, 109, rue de Douai, avait eu affaire à Chrétien. Comme beaucoup d'autres, M. Foursy avait « marché » dans l'affaire de publicité. Devant les qualités commerciales de Chrétien, M. Foursy, qui cherchait un représentant pour la vente d'appareil « agraleur » et d'amorisseurs en caoutchouc pour machine à écrire, offrit l'affaire à Chrétien qui accepta. M. Foursy insista pour que Chrétien en avise son patron, M. Sy. C'est ainsi que M. Foursy, après plusieurs visites de Chrétien, lui remit des appareils, un lot d'imprimés et des calendriers-réclames. Au cours d'une visite, Chrétien, qui était venu lui apporter des excuses de n'être pas reparu depuis quelques jours, ayant été chercher sa femme à Lille pour installer à Arras un bureau de placement, notre escroc sollicita de M. Foursy qu'il lui permît de dicter à Mme Foursy, une lettre à la machine à écrire. M. Foursy accepta et c'est alors que la lettre de « Vernier », remise à Boisca zo par Chrétien et signée de sa main sous le nom de son patron naquit à l'adresse indiquée.

De plus Chrétien apporta à son nouveau patron une commande d'appareil passée par M. Seillez, rue des Petits Viziers.

M. Sy eut la visite de M. Foursy, qui commençait de suspecter l'individu, et ainsi lut mis au courant. M. Seillez n'avait jamais rien commandé à Chrétien, naturellement !

Où on revoit Blumenthal

Pendant le cours de l'enquête, on apprit bientôt que Blumenthal, venu de Lens où il habite rue de Strasbourg, titulaire, comme nous l'avons dit de plusieurs condamnations pour escroquerie et abus de confiance, était arrivé à Arras à l'effet de se présenter devant M. Desfrançois, juge d'instruction.

Pendant son audition au Palais de Justice, Mme Berquier, née Petithomme Marie, opticienne, demeurant 15, rue aux Ours, déposait plainte entre les mains de M. Marteau, commissaire central. Cette dame reçut le 9 avril 1927 la visite de Blumenthal qui lui fit souscrire une case réclame pour une affiche-horaire de chemin de fer. L'engagement de cette affaire portait que l'affiche devait paraître pour la période 1926-27. Elle versa 150 francs. Elle ne vit rien venir, et une fois elle rencontra à Arras Blumenthal qui annonça que devant le peu de commandes l'horaire n'avait pu paraître. Mme Berquier écrivit de nouveau le 8 septembre à Blumenthal qui lui répondit : « L'horaire-réclame paraîtra pour la période automne 27 à automne 28 ; vous ne pouvez prétendre au remboursement de l'argent car l'édition de l'horaire n'a été que retardée, de plus la composition est prête ».

Blumenthal devra répondre de ces faits et aussi devra dire à M. le Juge d'instruction quelles sont les combinaisons intervenues avec Chrétien. Le nommé Vernier ne serait pas connu à Lille et on se demande si ce nom ne cacherait pas une autre combine.

Le " Georges Guynemer " à Alexandrette

La Direction Générale de l'Aéronautique communique la note suivante :

Un télégramme du général commandant l'armée française du Levant, à Beyrouth, fait connaître que le général Antoinat et ses compagnons de route ont atterri à Alexandrette le 25 décembre.

TROIS VICTIMES D'UN DÉRAILLEMENT DE TRAIN

On mande de Le Puy-en-Velay qu'un train de marchandises, se dirigeant sur Langogne, qui avait quitté la gare d'Alleyras à 9 h. 37 a déraillé à 1 kilomètre de cette dernière gare, par suite d'un éboulement du talus sur la voie.

M. Chazal, chef de train, est tué. Le chauffeur et le mécanicien sont blessés, ce dernier très légèrement. Les dégâts sont assez importants. La circulation sera interrompue probablement pendant trois jours.

LA VENTE DE LA BIÈRE DANS LES DEBITS

En raison de l'importance de la note que nous avons publiée ces jours derniers, nous rappelons que « le Syndicat des Débitants de Boissons de Lille et environs informe ses adhérents que les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 décembre concernant la vente de la bière dans les débits quant à la dénomination et à la capacité des verres, ne sont applicables qu'à partir du 1er janvier 1928.

« Les membres du Syndicat sont mis en garde contre des sollicitations dont ils peuvent être l'objet pour l'achat de tableaux qui ne répondent pas aux dispositions de l'arrêté. Ils sont informés en outre que dans quelques jours, ils recevront le tableau et une circulaire syndicale leur donnant toutes explications utiles ».

M. CORDONNIER, DE LILLE VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

On annonce que M. Forain devient président de l'Académie des Beaux-Arts pour 1928.

M. Cordonnier, architecte à Lille, a, d'autre part, été élu vice-président sous réserve de son acceptation.

LE 1er CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION ESPÉRANTISTE S'OUVRE AUJOURD'HUI A TOULOUSE

Le premier Congrès de la Fédération Espérantiste de France s'ouvre à Toulouse, aujourd'hui, 27 décembre, sous la présidence du Recteur de l'Académie et se terminera le 30.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1899

Tirage du décembre 1927. — Le numéro 160.902 est remboursé par 100.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 170.790 331.880.

30 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. et 1841 numéros remboursés au pair.

La crue de la Lys provoque le chômage

Hier, lundi après-midi, le niveau de la Lys se trouvait à 80 centimètres environ au-dessus de la normale. La hausse au cours de la journée de lundi n'a été que de 7 centimètres. Cette hausse au ralenti semble due à l'élargissement de la rivière, qui déverse une notable partie de son trop plein dans les prairies avoisinantes qui, tels les prés Duhem, deviennent de formidables réservoirs, faisant office de soupape de sûreté contre les montées trop brusques.

Néanmoins, comme la pluie n'a pas cessé de tomber au cours de la journée de lundi, il est à craindre que l'inondation ne fasse, une fois de plus, fuir de nombreux riverains et ne cause de nombreux dégâts.

Certaines caves sont déjà inondées au quai de Beauvais et on redoute que certaines usines ne soient obligées de fermer, d'où chômage. Le fait s'est produit lundi matin à Bac-Saint-Maur, où la grande filature de lin a dû cesser le travail. Plusieurs usines à Estaires sont également déjà cernées par les eaux.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. G. Doumergue.

M. A. Briand a fait au Conseil un exposé de la situation extérieure.

M. Barthou a fait signer par le Président de la République la nomination comme premier président de la Cour d'appel de Bastia de M. Rémy, président du tribunal de première instance de la Loire-Inférieure.

La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Les membres du Gouvernement se réuniront mercredi prochain en Conseil de Cabinet et vendredi en Conseil des ministres.

M. CACHIN ET SES AMIS SERAIENT EN MISSION

Un de nos confrères parisiens s'est livré à une enquête au sujet de la disparition des quatre députés communistes, MM. Cachin, Marty, Dorlot et Duclos, qui n'étaient pas hier à leur domicile. Il dit qu'il a pu voir un de leurs amis qui a déclaré :

« Le Parti communiste a confié à nos quatre camarades une mission qui les tiendra éloignés pendant quelque temps. Sans doute, cette mission les occupera-t-elle jusqu'à une date légèrement postérieure à la rentrée du Parlement ».

Questions politiques

LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PARTI SOCIALISTE S'EST OUVERT HIER

Le Parti socialiste S.F.I.O. a ouvert, hier, matin, à 10 h. 30, le Congrès extraordinaire dont la convocation avait été prévue pour l'élaboration du programme et la détermination de la tactique électorale que le parti adoptera en 1928. M. Graziani, qui préside, souhaite la bienvenue aux congressistes et évoque le souvenir de Jaurès, Vaillant, Guesde, etc...

Sur la proposition de M. Severac, le Congrès décide, notamment, de discuter aujourd'hui le budget de 1928.

La journée de demain sera consacrée à la discussion du programme ; celles de mercredi et de jeudi à la tactique électorale, puis au vote sur les motions qui auront été élaborées.

LE BUDGET DU PARTI

Puis le Congrès examine le budget général du parti.

Le rapport distribué portait les chiffres suivants :

BUDGET

Recettes constituées en dix mois pour 1927	648.479 fr.
Dépenses	381.825 fr.
Recettes prévues pour 1928	831.530 fr.
Dépenses prévues pour 1928	560.750 fr.

BUDGET DE PROPAGANDE

Recettes en 1927	836.781 fr.
Dépenses en 1927	722.601 fr.
Recettes prévues pour 1928	875.120 fr.
Dépenses prévues pour 1928	875.120 fr.

Après un échange d'observations sur une indemnité supplémentaire à payer, en certains cas, aux députés propagandistes, voire sur une amende à infliger aux parlementaires propagandistes défaillants, et au cours duquel un grand nombre d'orateurs sont intervenus, le Congrès adopte le projet de budget qui lui est soumis, et écarte à une forte majorité la proposition de pénalité.

La séance de l'après-midi

L'après-midi est consacrée à la discussion sur la gestion du journal « Le Populaire ».

Au cours du débat, M. Compère-Morel donne des explications sur la situation financière du journal et, pour subvenir aux besoins de ce dernier, propose l'augmentation du timbre spécial ; M. Jofle demande que le Congrès vote une taxe de 4 francs par an. M. Renaudel préconise une augmentation de 0.50 par mois sur le prix de la cotisation ; M. Lebas se prononce contre une augmentation trop forte du prix de la cotisation et pour une augmentation de 0.25 par mois du prix du timbre. MM. Grumbach, Paul Faure, Dolley, Longuet interviennent ensuite successivement. M. Compère-Morel insiste à nouveau pour que l'augmentation de 0.50 soit votée pour un an. « Elle pourra être réduite par la suite », ajoute-t-il. M. Lebas prélève une augmentation de 0.25 pour plusieurs années. Enfin de compte, on renvoie à l'examen de la Commission des résolutions les motions relatives à l'augmentation de la cotisation en faveur de la caisse du journal.

On aborde ensuite la discussion sur le programme, mais avant d'entrer dans le vif du débat, on nomme une Commission chargée d'examiner le problème financier et la séance est levée.

Majoration des indemnités des jurés et des témoins

Le « Journal Officiel » publie un décret apportant des modifications au règlement d'administration publique du 5 octobre 1920, qui fixait les frais de justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police.

Ce décret établit notamment un nouveau tarif pour les indemnités qui sont accordées aux témoins et aux jurés.

Les témoins appelés à déposer recevront une indemnité de 16 francs à Paris et 8 francs dans les autres localités, sans préjudice des frais de voyage et de séjour forcé.

Les membres du jury criminel recevront une indemnité de session fixée pour chaque jours à 12 francs à Paris et 10 francs dans les autres villes ; une indemnité de séjour quotidienne de 20 francs ; le remboursement des frais de voyage et, le cas échéant, une indemnité de séjour forcé en cours de route.

Le décret modifie également le tarif des honoraires des experts et des interprètes, des droits d'expédition alloués aux greffiers, des émoluments des huissiers, etc...

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-32
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Legs de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes

La cérémonie de remise des récompenses

En son vivant, M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, officier de la Légion d'honneur et propriétaire à Abbeville, a légué une somme de dix mille francs à chacune des vingt villes de France ayant le plus d'ouvrières pauvres.

Cette somme, dit le testament en date du 25 mai dernier 1861, servira à donner annuellement et à perpétuité une prime de 500 fr. au moins et deux médailles ou plus à celles des ces ouvrières qui se seront distinguées par leur travail et leur conduite.

La Ville de Roubaix a pour mission de répartir chaque année le produit de ce legs, elle a établi un concours institué entre les postulantes. Il contient les dispositions suivantes :

« Tous les ans, il sera décerné par les soins de l'Administration Municipale, avec les revenus et les intérêts de la donation ci-

Mlle Léonie NYS

Mlle Jul. LANNEAU

dessus, une prime de 500 francs à l'ouvrière qui l'aura le mieux méritée par sa conduite et son travail.

» Une médaille de bronze sur laquelle seront gravés, avec les armoiries de Roubaix, le nom du donateur et celui de l'ouvrière récompensée, sera remise à cette dernière ainsi qu'un diplôme avec la prime.

» Cette prime consistera en un livret de la Caisse d'Epargne de ladite somme de cinq cents francs, qui ne pourra être remboursée que six ans après son obtention, ni cédée à des tiers à moins d'autorisation du Maire.

» A mérites égaux entre deux ouvrières, la prime sera partagée et il sera, en conséquence accordé deux livrets et deux médailles ; si aucune ouvrière ne présentait un mérite suffisant pour obtenir la prime, le concours serait renvoyé à l'année suivante et la prime serait doublée, sans pouvoir jamais dépasser mille francs ; l'excédent de ces mille francs viendrait augmenter le capital de la donation.

» A chaque concours, il pourra être décerné deux médailles obtenues durant quatre années consécutives donneront droit à un livret de deux cents cinquante francs pour l'année suivante ; ces 250 francs diminueront d'autant la prime de cette année.

» Le nombre de médailles d'encouragement ne pourra être dépassé que dans des circonstances exceptionnelles et imprévues que la Commission Municipale appréciera souverainement.

Il suffira pour être admise à concourir, d'être ouvrière dans la Ville, d'avoir quinze ans révolus au moins et quarante ans au plus, sans égard à la nationalité et sans distinctions entre les occupations industrielles, agricoles, horticoles, ni entre l'ouvrière travaillant pour un maître, soit chez elle, soit chez ses parents.

» Toute ouvrire qui aura reçu la prime ne sera plus admise à concourir, durant les quatre années, que pour la médaille ; après l'expiration de ces quatre années, elle sera admise de nouveau à concourir pour la prime.

» La ville décernera régulièrement la prime de cinq cents francs au moins, sous la réserve expliquée ci-dessus, de manière à ce que l'intention du donateur puisse être accomplie à perpétuité ».

La distribution des récompenses a eu lieu le dimanche 25 décembre 1927, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Kléber Sory, adjoint au maire, qui a ouvert la séance et prononcé une allocution.

M. Paul Nys a ensuite donné lecture du rapport qu'il avait été chargé de rédiger.

DISCOURS DE M. KLEBER SORY

En 1926, quelques jeunes filles seulement postulèrent pour le Legs Boucher de Perthes. Aucune ne remplissant les conditions imposées par le testateur, la Commission se trouva, à son grand regret, dans l'obligation de remettre le concours à l'année suivante.

A chaque distribution nous déplorons le nombre très restreint des candidates. L'année dernière ce fut pis encore puisque la Commission ne put décerner la prime.

A quoi faut-il attribuer cette abstention ?

Les dévouements sont pourtant légion dans notre ville et nous sommes convaincus que beaucoup de petites ouvrières pourraient se mettre sur les rangs. Elles font le bien sans bruit, ignorant elles-mêmes combien leur conduite est méritoire. Seule l'idée du Devoir les guide et les soutient et elles se refusent bien souvent à ce que leur exemple soit signalé.

Mais de tels dévouements ne doivent pas rester ignorés.

Dans ce but, l'administration municipale, d'accord avec la Commission, décida de donner aux conditions du concours une très grande publicité et fit appel, à cet effet, à la presse locale qui apporta, en la circonstance, sa coopération la plus large.

Nous sommes heureux de constater que ces mesures ont produit un résultat très appréciable : huit dossiers nous ont été présentés, tous très intéressants.

J'espère que ce nombre sera ultérieurement dépassé et que nos concitoyens s'efforceront de signaler celles de nos ouvrières dont les qualités remarquables, les actes de vertu et la belle conduite auront attiré leur attention.

La prime n'ayant pas été attribuée en 1926, en vertu d'une clause du testament, celle de cette année est doublée.

Permettez-moi de remercier MM. les Membres de la Commission du legs Boucher de Perthes pour leur aide précieuse et éclairée, et de leur dire combien l'Administration municipale apprécie le dévouement qu'ils ne cessent d'apporter dans l'exercice de leurs délicates fonctions.

DISCOURS DE M. PAUL NYS RAPPORTEUR DE LA COMMISSION

Je remercie tout d'abord mes collègues de la Commission de la confiance qu'ils m'ont témoignée, une fois de plus, en me désignant comme rapporteur.

Notre Président, M. Sory, vient de vous dire que cette année, huit dossiers ont été soumis à notre examen. Les concurrentes sont toutes très intéressantes te nous avons eu un travail assez délicat à accomplir. C'est ce qui a amené la Commission à diviser, en deux primes égales, la somme de 1.000 francs dont nous disposons, pour les attribuer aux deux candidates les plus dignes.

En outre, une autre postulante nous ayant paru mériter l'honneur d'être citée, nous avons décidé de lui décerner une médaille d'encouragement.

A l'unanimité, la Commission a réparti les récompenses de la façon suivante :

PREMIERE PRIME DE 500 FR. à Mlle NYS, Léonie-Elisa.

Mlle Nys Léonie-Elisa, qui demeure avec ses parents 4, rue Bayart, est née à Roubaix le 24 juillet 1893. De nationalité française, elle habite notre ville depuis sa naissance.

Occupée à la Société Anonyme « La Lainière » depuis octobre 1919, comme ouvrière de préparation, elle travaille en brigade de 8 heures du matin à 13 heures.

Ses parents ont eu treize enfants. Sept sont morts, dont un fils pendant l'occupation allemande, alors qu'il était déporté dans les « Brassards oRuges ».

Des six enfants encore vivants, quatre sont mariés. Les deux autres sont l'intéressée et un garçon de 36 ans, du nom de Richard, qui est incurable et se trouve dans l'impossibilité absolue de travailler.

Le père a 65 ans. C'est un ancien chauffeur de l'Usine à Gaz. Epuisé par le dur labeur auquel il a été astreint, il est cloué dans un fauteuil par suite de ses multiples infirmités.

La mère est âgée de 66 ans. Usée par les privations, atteinte d'asthme et de bronchite, elle ne peut se livrer à aucun travail continu. De sorte que l'entretien de la maison incombe totalement à Mlle Nys.

Chaque jour, après ses huit heures de présence à l'usine, elle consacre le temps dont elle dispose à mettre en ordre la maison qu'elle s'ingénie à rendre propre et coquette, raccommode le linge, aide et console ses parents infirmes et son frère impotent. Elle apporte tous les soins que nécessite leur état et s'efforce, par tous les moyens en son pouvoir, d'adoucir leurs souffrances.

Seule pour subvenir aux besoins de la famille et son salaire ne pouvant y suffire, elle s'est engagée, depuis le 10 avril 1922, comme vendeuse extra, pour les samedis après-midi et dimanches matin, chez M. Mohé, rue Pierre Motte.

Mlle Nys donne un magnifique exemple de courage et d'abnégation et la Commission, en lui témoignant son admiration pour sa belle conduite, est heureuse de lui accorder la première prime.

DEUXIEME PRIME DE 500 FRANCS, à Mlle DUPREZ Madeleine-Rosalie.

Mlle Duprez Madeleine-Rosalie, est née à Roubaix le 1 3mai 1908. De nationalité française, elle habite notre ville depuis sa naissance et a son domicile rue d'Alger, 50 bis, cour Delcroix, 7.

Occupée de 5 h. à 18 heures en qualité de soigneuse au Peignage Alfred Motte, très active, elle est fort estimée de ses patrons et jouit d'une excellente réputation.

Son père est né le 1er février 1873. Atteint de cécité presque complète et d'ataxie locomotrice, il n'exerce plus aucune profession, étant dans l'obligation de rester constamment couché par suite de son état.

Sa mère, née Duquenne Léonie, âgée de 54 ans, est également infirme. Souffrant de névralgie intercostale et désarticulée des deux jambes, elle ne peut se livrer à aucun travail.

Les époux Duprez-Duquenne ont eu douze enfants. Six sont décédés, dont un fils tué à la guerre. Cinq sont mariés et Mlle Duprez Madeleine, la cadette, reste seule avec ses parents dont elle doit assurer la subsistance.

En dehors de ses heures de travail, elle consacre tous ses loisirs à l'entretien de la maison qu'elle veut propre et bien tenue, entoure ses parents infirmes des soins les plus délicats et, malgré son jeune âge, fait preuve d'un grand esprit de sacrifice.

Mlle Duprez, qui est honnête et laborieuse, est estimée de tous ceux qui la connaissent. La Commission est heureuse de lui accorder la deuxième prime de 500 francs et la félicite de ses belles vertus.

UNE MEDAILLE D'ENCOURAGEMENT à Mlle LANNEAU Julienne-Lœtitia.

Mlle Lanneau Julienne-Lœtitia, qui est née à Croix, le 8 février 1904, habite avec ses parents, rue Malplaquet, en notre ville, depuis le 1er octobre 1914.

Elle travaille très régulièrement, de 7 h. 30 à midi et de 14 heures à 18 h. 30, comme confectionneuse, chez M. A. Plouvier, 36, rue de Mouvaux.

Son salaire, 96 francs par semaine, constitue toutes les ressources de la famille, composée de ses père et mère et d'elle-même.

Le père, terrassé par une congestion le 8 mai dernier, a dû quitter son emploi d'homme de peine à la Cie du Gaz. Lors de notre visite à domicile, nous apprîmes que se sentant un peu mieux, il avait la même semaine, essayé de reprendre le travail, le salaire de sa fille Julienne étant insuffisant pour les besoins du ménage.

La mère âgée de 53 ans, paralysée depuis 5 années, ne peut se livrer à aucun travail si minime soit-il.

Mlle Lanneau Julienne doit donc assumer à elle seule tous les travaux d'entretien de la maison. Elle donne, en outre, à ses vieux parents les soins que réclame leur état et s'efforce avec une constance digne d'éloges, de rendre moins pénible les maux dont ils souffrent tous deux.

La Commission a estimé que la conduite de Mlle Lanneau méritait d'être signalée et, pour qu'elle persévère dans sa vie de travail, de vertu et de piété filiale, a décidé de lui accorder une Médaille d'encouragement.

En terminant qu'il me soit permis de féliciter, en votre nom à tous, ces jeunes filles vertueuses qui, dans leur condition très modeste et dans une situation souvent difficile, consacrent leur existence au devoir familial. Elles font preuve des plus beaux sentiments.

A celles moins heureuses qui, cette année, ne figurent pas parmi les lauréates, nous adressons aussi nos félicitations. Elles continueront à se dévouer pour les leurs, donnant ainsi, sans compter, leurs soins et leur tendresse, amplement payées par la satisfaction du devoir accompli.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT
Corona
A CROQUER
Le Premier apprécié, le Meilleur

Le père, terrassé par une congestion le 8 mai dernier, a dû quitter son emploi d'homme de peine à la Cie du Gaz. Lors de notre visite à domicile, nous apprîmes que se sentant un peu mieux, il avait la même semaine, essayé de reprendre le travail, le salaire de sa fille Julienne étant insuffisant pour les besoins du ménage.

La mère âgée de 53 ans, paralysée depuis 5 années, ne peut se livrer à aucun travail si minime soit-il.

Mlle Lanneau Julienne doit donc assumer à elle seule tous les travaux d'entretien de la maison. Elle donne, en outre, à ses vieux parents les soins que réclame leur état et s'efforce avec une constance digne d'éloges, de rendre moins pénible les maux dont ils souffrent tous deux.

La Commission a estimé que la conduite de Mlle Lanneau méritait d'être signalée et, pour qu'elle persévère dans sa vie de travail, de vertu et de piété filiale, a décidé de lui accorder une Médaille d'encouragement.

En terminant qu'il me soit permis de féliciter, en votre nom à tous, ces jeunes filles vertueuses qui, dans leur condition très modeste et dans une situation souvent difficile, consacrent leur existence au devoir familial. Elles font preuve des plus beaux sentiments.

A celles moins heureuses qui, cette année, ne figurent pas parmi les lauréates, nous adressons aussi nos félicitations. Elles continueront à se dévouer pour les leurs, donnant ainsi, sans compter, leurs soins et leur tendresse, amplement payées par la satisfaction du devoir accompli.

Bock Meyerbeer LE PLUS ..... FIN

Chronique Théâtrale

« LES FILLES JACKSON » AU CASINO

Une opérette gaie, alerte, très vivante, jouée par une troupe bien équilibrée, un cadre de décors somptueux, des costumes d'une remarquable fraîcheur, excellent orchestre et beaux ballets, telle est l'impression que donne la nouvelle création du Casino-Théâtre : « Les Filles Jackson et Cie ».

Sans doute, d'aucuns qui, comme le héron de la fable, se montrent plus difficiles que compétents, trouveront-ils un peu leste cette nouveauté. Nous ne sommes plus à l'époque de Fragonard, ni de Watteau. Les femmes s'y montrèrent plus précieuses, plus prudes, plus collet monté. Nul n'oserait prétendre qu'elles y furent plus vertueuses...

Mme Lacroix, artiste originale, fit une nouvelle démonstration de ses brillantes qualités. Elle anime ses personnages de sa fougue, de son entrain : elle les pare de sa séduction.

Mme Grégoire fut une exquise Arabelle Jackson, artiste toujours finement délicate et distinguée, dont le jeu plein de noblesse ne manque pas, parfois, d'une note de gentille espièglerie.

Mme Werteuschlag est pleine de mesure, un peu trop peut-être. Elle gagnerait beaucoup à gêler une action moins figée.

Mme Relix fut amusante tout plein dans le rôle très bien tenu de Mme Lamiral.

M. Henrotte a obtenu son habituel succès. Il est incomparable comme trial.

MM. Gaspard, Arschodt, Lanet, Xickuna, eurent leur large part du succès général.

Brillant orchestre, bien en main, conduit avec beaucoupd'autorit té par M. Wertenschlag. Ballets remarquables, où se font apprécier, avec toutes nos aimables ballerines, Mlles Fondu et Langlet.

En somme, bonne création, après celle de La Bayadère. Tous nos compliments à M. Montignies, directeur de notre scène d'opérettes.

LE FLANEUR.

Si vous désirez faire un cadeau qui plaise à coup sûr, choisissez chez votre horloger une merveilleuse « Bulle-Clock ». Cette pendule électrique, la première du monde, est le cadeau rêvé. Toute la vie, il vous rappellera au souvenir de l'ami. 4315

SOIRÉE DE GALA AU PROFIT DE L'ŒUVRE DU TIMBRE ANTI-TUBERCULEUX

Demain, mercredi 28, à 20 heures, sera donné au Colisée une séance de gala au profit de l'œuvre du Timbre antituberculeux. Au programme : « Celle qui domine », grande production dramatique, avec Soava Gallone et Léon Mathot ; « Croquette » superproduction française, avec Betty Balfour et Nicolas Koline. Sur scène : Le Trio cycliste avec et le Quatuor vocal russe des 4 Elskis, le grand triomphe de la saison. Location ouverte aux prix habituels. Téléphone 4-8.

TROISIÈME CONCERT DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE

La Musique en Bohême et en Hongrie

C'est ce soir, mardi, qu'aura lieu à 8 h. 30 précises, le 3e concert de l'Association symphonique des professeurs du Conservatoire. Pour ce concert de choix, on a sollicité et obtenu le concours de M. Alexandre Georges, Mlle Bernadette Alexandre Georges, Mme Robilliard.

Au programme, œuvres de Brahms, Berlioz, Liszt sous la direction de M. Francis Bousquet ; œuvres d'Alexandre Georges, sous la direction de l'auteur.

NOTA. — MM. les membres d'honneur et MM. les invités qui ont des fauteuils numérotés sont priés de se mettre exactement à leur place, afin d'éviter toute confusion et des déplacements inutiles.

Il est prouvé que la farine de bananes renferme les éléments les plus nécessaires à la reconstitution de nos cellules et de nos forces. Banania, le plus exquis des déjeuners sucrés, des goûters ou des soupers, est à base de farine de bananes. 1—4133

UN EXEMPLE A IMITER

Les Amis de chez Honoré Bury, 72, rue Monge, réunis pour un joyeux réveillon, n'ont pas, en s'amusant, oublié de faire un beau geste.

Une collecte faite au bénéfice du Comité de Défense contre la Tuberculose, a rapporté la somme de 17 francs. Elle sera versée à ce Comité.

Échos de Réveillon

Nulle part, sans doute, le Réveillon ne fut fêté avec plus d'entrain ni de joyeuse humeur, qu'au Royal-Hôtel, boulevard Carnot, à Lille.

Chacun connaît le soin apporté par la Direction du Royal dans l'organisation de ces soirées. Samedi, elle s'était surpassée et ce fut dans un cadre unique que fut présenté à de nombreux soupeurs un menu supérieurement conçu.

Les fêtes du Nouvel An approchent. Si vous voulez accueillir joyeusement, comme il convient, l'année 1928, songez à retenir vos tables au Royal-Hôtel pour le Réveillon de la Saint-Sylvestre. 14700

ADJUDICATION DE FOURNITURES

HOSPICES DE ROUBAIX. — Adjudication de fournitures : le vendredi 23 décembre 1927 à 2 h. 30, la Commission Administrative des Hospices de Roubaix, réunie dans une des Salles de l'Hospice Civil, rue de Blanchemaille, 27 a procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées, pour le 1er semestre 1928, des fournitures ci-après désignées :

COMESTIBLES. — 1. Beurre frais, Demeyere, 18.99 le kilo, 1.100 kilos — 2. Œufs, Demeyere, 608 fr. le mille : 95.200 — 3. Lait-battu, Delmotte, 0 fr. 37 le litre : 40.600 litres — 4. Pommes de terre dites « Industrie du Merville », Ch. Pruvot, 48 fr. 13 les 100 kilos : 89.200 kilos — 5. Carottes, Delespaul-Bouten, 52 fr. les 100 kilos : 700 kilos — 6. Oignons, Pruvot Ch. 119.90 les 100 kilos : 900 kilos.

EPICERIES. — 7. Amidon de maïs en paquets, Spriet, 253 fr. les 100 kilos : 450 kilos — 8. Café vert, réservé : 2.700 k. — 9. Chicorée, Destombes, 464 fr. : 2.700 k. — 10. Cristaux de Soude, Régnier, 51 fr. : 5.200 k. — 11. Fromage vieux du Pays, Desobry, 10 fr. 14 : 1.050 k. — 11 bis, fromage Port-Salut, Desobry, 9 fr. 94 : 1.050 k. — 12. Haricots, Delerue, 190 fr. : 1.700 k. — 13. Huile de table surfine, Ducatillon, 639 fr. : 600 — 14. Pois cassés, F. Glaser, 284 fr. : 2.000 k. — 15. Poivre blanc en grains, Desfontaines, 49 fr. 20 le k. : 9 k. — 16. Prunes de Californie, Delerue, 804 fr. : 450 k. — 17. Riz de 1re qualité, François, 179 fr. : 1.500 k. — 18. Savon diaphane, Deledique Casette, 619 fr. : 4.600 k. — 19. Sel blanc fin, Desfontaines, 145 fr. : 1.400 k. — 20. Sel blanc gros, Deledique, 145 fr. 40 : 2.000 k. — 21. Sucre blanc cristallisé, Spriet, 387 fr. : 3.100 k. — 22. Sucre blanc en morceaux, Desfontaines, 425 fr. : 750 k. — 23. Sucre Vergeoise, Spriet, 377 fr. : 450 k. — 24. Nouilles et macaroni régulier, Delerue, 399 fr. : 750 k. — 25. Vinaigre, Ducatillon, 133 fr. : 525 litres.

SABOTS ET BRIDES. — 26. Sabots pour hommes, Wagnon, 5.63 : 250 paires — 27. Sabots pour femmes, Wagnon, 4.73 : 500 n — 28. Brides de sabots pour hommes, Wagnon, 0.97 : 500 p. — 29. Brides pour femmes, Wagnon, 0.84 : 500 paires.

TISSUS ET BONNETERIE. — 30. Anacoste en 130 cm., Lebembre, 27 fr. 18 : 200 mètres. — 31. Bastin rayé pour stores en 135 cm., Lebembre, 7.82 : 100 m. — 32. Beige grise en 70 cm., Lebembre, 7.63 : 600 m. — 33. Beige noire en 140 cm., Lebembre, 22.45 : 50 m. — 34. Brillanté en 80 cm., Lebembre, 4.27 : 150 m. — 35. Calicot blanc en 80 cm., Société tissage Hellemmes, 2 fr. 61 : 700 m. — 36. Calicot blanc en 110 cm., Lebembre, 4.26 : 1.050 m. — 37. Calicot blanc en 140 cm., Lebembre, 3.38 : 400 m. — 38. Calicot écru en 110 cm., Cauchy-Fourligne, 3.33 : 1.600 m. — 40. Coutil rayé pour matelas en 110 cm., Messelin, 11.49 : 1.700 m. — 41. Coutil gris rayé pour matelas en 140 cm., Lebembre, 14.29 : 200 m. — 42. Coutil rayé pour stores en 160 cm., Lebembre, 13.98 : 100 m. — 43. Coutil noir pour pantalons en 140 cm., Lebembre, 12.76 : 200 m. — 44. Cretonne blanche en 80 cm., Lebembre, 3.59 : 500 m. — 45. Cretonne couleur pour chemises en 80 cm., Lebembre, 4.66 : 800 m. — 46. Cretonne écrue en 80 cm., Messelin, 3.23 : 3.600 m. — 47. id. en 110 cm., Lebembre, 4.50 : 1.800 m. — 48. id. en 140 cm., Messelin, 6.11 : 250 m. — 49. id. en 170 cm., Sengès, 8.95 : 200 m. — 50. Drap bleu en 140 cm., Sengès, 39.60 : 1.100 m. — 51. Drap pour jupons en 140 cm., Lebembre, 18.34 : 250 m. — 52. Etoffe lainage pour robes en 130 cm., Lebembre 21.66 : 150 m. — 53. Flanelle blanche coton en 75 cm., Cauchy, 2.99 : 200 m. — 54. Flanelle coton hareange en 75 cm., Lebembre, 4.39 : 300 m. — 55. Indienne meublée en 80 cm., Lebembre, 4.70 : 1.100 m. — 56. Lustrine noire laconas en 75 cm., Lebembre, 2.39 : 100 m. — 57. Lustrine verte en 130-135 cm., Cauchy, 5.23 : 100 m. — 58. Molleton Marengo en 115 cm., Lebembre, 7.98 : 300 m. — 59. Mousseline double en 120 cm., Lebembre, 7.24 : 200 m. — 60. Pilou pour caleçons en 80 cm., Vandendriessche, 4.83 : 100 m. — 61. Satin noir en 130 cm., Lebembre 5.88 : 250 m. — 62. Tennis pour robes en 80 cm., Cauchy, 3.48 : 1.800 m. — 63. Toile blanche pour taies d'oreillers en 70 cm., Messelin, 3.76 : 1.500 m. — 64. Toile blanche en 80 cm. Messelin, 3.88 : 350 m. — 65. Toile blanche pour couvre-lits et tabliers en 180 cm. Baude, 13.09 : 100 m. — 66. Toile bleue métis en 165 cm., Ruyant, 7.77 : 600 m. — 67. id. en 130 cm., Ruyant, 9.52 : 500 m. — 68. Toile crémée métis en 80 cm., Lebembre, 3.91 : 1.000 m. — 69. Toile crémée métis pour alèzes en 110 cm., Lebembre, 5.42 : 600 m. — 70. Toile crémée pour tabliers en 120 cm., Lebembre, 6.71 : 350 m.

71. Toile métis pour draps en 18 cm., Baude, 2.590 m. — 72. en 200 cm., Baude, 800 m. — 73. Toile pour nappes coton dammassé en 140 cm. Lebembre, 300 m. — 74. Toile pour passage sans lignes en 4[illegible] cm. Dassonville, 1000 m. — 75. Toile grise pour doublures en 105 cm. Lefebvre 225 m. ; 76. Toile grise pour paillasses en 110 cm. Lebembre, 200 m. — 77. Toile de Vichy grands carreaux en 100 cm. Lebembre, 700 m. — 78. Toile de Vichy petits carreaux en 100 cm. Lebembre, 400 m. — 79. Velours-line en 80 cm. Lebembre, 300 m. — 80. avec lignes, Renouwaert, 200 m. — 82. Bonnets de coton sans houppe, Lebembre 284 m. ; 83. Camicoles de coton pour hommes grande taille, Lebembre, 100 m. — 84. pour femmes grande taille, Lebembre, 20 m. — 85. pour femmes petite taille, Lebembre, 150 m. — 86. Camisoles de laine pour bébés, Lebembre, 600 ; 87, casquettes, Lebembre, 400 ; 88. Couvertures laine blanche, Lefebvre, 100. — 89. Essule-mains de 75×50, Defrennes, 750 ; 90. Laine à tricoter, Messelin, 515 k. — 91. Mouchoirs d'indienne Lebembre, 1500 ; 92. Mouchoirs de poche bleu, Lebembre, 3000 — 93. Tangeps, Salarnier, 1900 m. — 94. Gaze légère, Lebembre, 1500 m. — 95. Gaze serrée Lebembre, 3000 m. — 96. Gaze apprêtée pour app. Lebembre 0.75